



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de la SAVOIE

*Mairie de la Chapelle du Mont du Chat*

Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : [chapellemontduchat@gmail.com](mailto:chapellemontduchat@gmail.com)

192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat

Date de la convocation

24/03/2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

10 Membres en exercice / quorum : 6

06 Membres présents

00 pouvoir

06 Membres votants

L'an deux mil vingt cinq et le dix avril à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 09 juin 2022 que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera effectué sous forme électronique sur le site de la commune.

| N°             | DELIBERATIONS/Objet                                                          | Décision               |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 050-2025.04.10 | FINANCES Approbation du Compte de gestion 2024 du CCAS                       | Approuvé à l'unanimité |
| 051-2025.04.10 | FINANCES Approbation du Compte Administratif 2024 du CCAS                    | Approuvé à la majorité |
| 052-2025.04.10 | FINANCES Affectation des résultats 2024 du CCAS sur le BP 2025 de la Commune | Approuvé à l'unanimité |
| 053-2025.04.10 | FINANCES Approbation du Compte de gestion 2024 de la Commune                 | Approuvé à l'unanimité |
| 054-2025.04.10 | FINANCES Approbation du Compte Administratif 2024 de la Commune              | Approuvé à la majorité |
| 055-2025.04.10 | FINANCES Affectation des résultats 2024 de la Commune sur 2025               | Approuvé à l'unanimité |
| 056-2025.04.10 | FINANCES Vote des taux d'imposition 2025                                     | Approuvé à la majorité |
| 057-2025.04.10 | FINANCES Vote des Subventions 2025                                           | Approuvé à la majorité |
| 058-2025.04.10 | FINANCES Vote du Budget Primitif 2025                                        | Approuvé à l'unanimité |

